



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la Côte-d'Or
COMMUNE DE THOREY EN PLAINE

42 Route de Dijon
21 110 THOREY EN PLAINE
Tél : 03.80.79.16.29
E-mail : mairie@thoreyenplaine.fr

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 SEPTEMBRE 2025 à 18h30

Présents : S. BONIN / G. BRACHOTTE / P. CATTEAU / K. CHEDAL / F. COTTIN / M-J JACQUIER / S. GODRIE / J. MORÉ / S. PELLETIER / M-M. PLATHEY / Y. RHODDE / G. ROBERT / S. VANDEWEEGHE / JJ. VIGOT.

Absents excusés : L. NAISSANT

Procurations : L. NAISSANT donne pouvoir à G. BRACHOTTE

Secrétaire : M-J JACQUIER

Le Maire, à l'ouverture de la séance à 18h30, procède à l'appel des conseillers, constate le quorum et proclame la validité de la séance. Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité. Aucune question n'a été posée. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les points nommés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve, à l'unanimité, le renouvellement du contrat à durée déterminée de Matthieu MARCHANDON et d'Amélia DRELON ;
- Approuve à l'unanimité une augmentation de 1,5% de la prestation de service d'Isabelle BESOZZI ;
- Approuve à l'unanimité, la signature de la convention pour des prêts de livres avec la Médiathèque de Genlis ;
- Approuve à l'unanimité, le devis pour installer une IA sur le site internet de la mairie ;
- Approuve à 14 voix pour et 1 voix contre, le projet de sécurisation de deux arrêts de bus sur la RD968 ;
- Approuve à l'unanimité, le nouveau loyer de l'appartement situé au-dessus de la mairie pour un montant de 450 € hors charge et hors TEOM suite au départ du locataire au 1^{er} novembre 2025.

Monsieur le Maire :

- Fait part des dégradations qui ont eu lieu au city stade ;
- Fait part de l'organisation pour l'inauguration de l'école qui aura lieu le samedi 4 octobre à 10h30 ;
- Fait part des derniers travaux réalisés à l'école ;
- Fait part de l'avancée du projet du nouveau lotissement ;
- Fait part qui pourrait être envisagé de faire un appel d'offres avec Wikipower pour les granulés de bois ;
- Fait part que lors de la restitution de l'argent récolté au profit des Bleuets lors des cérémonies du 11 novembre et du 8 mai, aucune preuve de dépôt n'a été donnée en échange par la mairie de GENLIS. Nous allons nous renseigner auprès d'elle pour obtenir cette preuve de dépôt ;
- Fait part qu'un arbre présent dans la copropriété d'Habellis (4 rue Neuve) empiète sur le trottoir communal. Il va donc être demandé au gestionnaire de le tailler ;
- Fait part qu'à plusieurs reprises, des véhicules se garent sur la piste cyclable le long de la RD968.

Monsieur Sébastien BONIN :

- Fait part de la situation budgétaire à aujourd'hui ainsi que sur la prévision au 31 décembre. Celle-ci est conforme au budget établi en début d'année.

Madame Karine CHEDAL :

- Fait part des effectifs de l'école de musique, 68 élèves sont inscrits. Les cours reprennent le lundi 15 septembre ;
- Fait part du nombre d'élèves inscrits à l'école pour cette année. 44 élèves en maternelle et 101 élèves en élémentaire.
- Fait part que les inscriptions à l'aide aux devoirs sont en cours ;
- Fait part que le repas des aînés aura lieu le samedi 29 novembre midi. Le lieu n'est pas encore défini ;
- Fait part du spectacle de clôture de la semaine bleue qui aura lieu le samedi 04 octobre à l'auditorium de Dijon ;
- Fait part que la Commission Action Sociale va lancer une matinée jeux de société à compter du vendredi 03 octobre de 10h à 12h, qui sera renouvelée tous les 1^{er} vendredi du mois dans la salle du Conseil Municipal.

Madame Francine COTTIN et Madame Sophie GODRIE :

- Font part que l'opération « nettoyons la nature » aura lieu dimanche 05 octobre.

Fin de la séance à 20h30

À THOREY EN PLAINE, le 11/09/2025

